

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

*Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15^e de chaque mois et sont continués
d'office, sauf avis contraire*

SEINE-ET-MARNE et Départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOÛLE	PARIS et autres Départements
Un An..... 8 fr.	ANNONCES : LA LIGNE 20 c	Un An..... 8 fr 50

Nous avons l'honneur de prévenir ceux de nos abonnés qui n'ont pas acquitté le montant de leur abonnement, que selon l'usage, nous leur ferons présenter la quittance par la poste, en y ajoutant 25 cent. pour frais de recouvrement.

ÉCROS DE LA SEMAINE

9 Janvier — Émission d'un emprunt national de 869 millions.

— Troisième et dernière audience de la cour d'assises du Var, touchant le scandale de Toulon. La Cour condamne :

M. Fouroux à cinq ans de réclusion

M^{me} Laure à trois ans de prison

M^{me} de Jonquières à deux ans de prison.

M^{me} Audibert à dix-huit mois de la même peine.

— Obsèques, à Paris, du grand duc de Leuchtenberg, cousin de l'empereur de Russie.

10 Janvier — Mort de M. le comte Louis-Alexandre Foucher de Careil, Sénateur et Président du conseil général de Seine-et-Marne.

— Les résultats de l'emprunt annoncent 44 milliards 600 millions de souscriptions, soit seize fois et demie la somme demandée.

— Un caporal du 4^{er} régiment d'infanterie de marine, à Cherbourg, jouant avec un revolver dans la chambre de son sergent-major, tue involontairement ce dernier. Le malheureux devient fou de désespoir.

— Duel mystérieux à Toulon, entre deux officiers de marine.

— Incendie considérable à Épinal dans les magasins de M. Guillaume Weill que ses employés accusent d'être l'auteur de ce sinistre. Les dégâts matériels sont considérables. L'auteur présumé de ce désastre est incarcéré malgré ses dénégations

— Un officier d'artillerie de marine attaché à l'un des établissements métallurgiques de St-Étienne est arrêté sous la prévention d'outrages aux mœurs, sur deux petites filles.

— Drame sanglant à Confolens Un jeune avocat est tué à son domicile par un employé de commerce de Bordeaux, qui se constitue prisonnier après son crime.

11 Janvier — On signale de tous

les points de la France, une recrudescence de froid; la Seine, la Charente, la Loire, le Rhône, l'Ariège, sont gelés sur une grande étendue. On annonce également de nombreux accidents causés par le froid.

— Collision de deux steamers anglais près de Dunkerque. L'un d'eux est coulé à fond avec son chargement représentant une valeur de plus d'un million.

12 Janvier — Mort de M. le baron Haussmann ancien Préfet de la Seine.

— Un enfant de six ans est tué, près d'Amiens, par son frère, âgé de 14 ans.

13 Janvier — Obsèques de M. le comte Foucher de Careil.

— Assassinat suivi de vol, près de Lyon. La victime est un cultivateur célibataire, âgé de 71 ans. L'assassin est arrêté.

— Tentative d'assassinat à Roye (Somme), sur la personne de M. Boulanger, épicier. L'assassin âgé de 17 ans, est arrêté et déclare qu'il a voulu tuer son patron pour le voler et s'en aller ensuite au Chili.

— Assassinat suivi de vol, à Courbevoie, sur une veuve octogénaire.

14 Janvier — Mort du sculpteur Aimé Millet à l'âge de 71 ans.

— Incendie au palais de Justice de Rouen.

— Mis en liberté de M. Weill, accusé d'avoir incendié il y a quelques jours ses magasins de toile. Un des trois accusateurs, employés de sa maison, se suicide en se pendant à un clou.

15 Janvier — Il se confirme que l'individu arrêté en Espagne sous le nom de Madlewski, n'a rien de commun avec l'assassin du général Séliverstoff.

— Plusieurs secousses de tremble-

ment de terre se font ressentir en Algérie. Le village de Gouraya est presque entièrement détruit.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

La réunion de la Commission municipale scolaire aura lieu à Dammartin, aujourd'hui, Dimanche à 9 h. 1/2.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

M. Dervelay, avocat Conseiller général du canton de Claye, vient d'être nommé officier d'academie.

La même distinction vient d'être également conférée à M. Marguerite (Camille) Vice-Président de la délégation cantonale de Dammariva et membre du Conseil municipal de Montgo.

M. Marguerite apporte dans ses fonctions de délégué cantonal un zèle et une activité remarquables. Ami dévoué de l'instruction qu'il encourage et stimule de tous ses efforts, on lui doit, à Montgo, la fondation d'une école modèle de filles, qui est sans cesse l'objet de sa sollicitude. Nous applaudissons de grand cœur à cette distinction bien méritée.

Nous adressons également nos sincères félicitations au sympathique Conseiller général du canton de Claye.

SILLY-LE-LONG

Le nommé Tourtebatte Auguste, manouvrier âgé de 45 ans demeurant à Silly-le-Long, accusé d'avoir frappé le sieur Pierre à coups de sabot sur la tête, vient d'être condamné par défaut à huit jours de prison par le tribunal correctionnel de Senlis.

PLAILLY

Le 8 Janvier dernier, un individu

demeuré inconnu, a volé une couverture de voyage qui se trouvait dans une voiture appartenant à M. Huriel propriétaire au hameau de Montaby.

SAINT-PATHUS

C'est avec un plaisir tout particulier que les enfants de l'école de Saint-Pathus voient revenir le jour de l'an. Il savent que M. Fernand Labour se souvient toujours d'eux à cette occasion. Cette année encore, il leur a fait une abondante distribution de succulents bonbons.

Mlle Geneviève Labour, fille de notre sympathique Conseiller général, a fait remettre, de son côté, de bons et chauds vêtements aux enfants nécessiteux. De plus, elle a généreusement et gracieusement offert à la bibliothèque communale une douzaine de volumes confortablement reliés, aussi instructifs qu'intéressants, qui, paraît-il, font les délices des vieillards en famille.

On ne peut qu'encourager de tels exemples.

NANTEUIL-LE-HARDIN

Le tirage au sort de la classe de 1890 est fixé pour le casern de Nanteuil, au mercredi 23 Janvier à 11 heures du matin.

REVERS

Dimanche dernier, un manouvrier de la ferme de Chantenay, connu sous le nom de Ruffin, se trouvait chez M. Mataize marchand de vin, buvant en compagnie de quelques camarades. Survit la femme Walther, que connaissait Ruffin. Pour lui témoigner sa satisfaction de la voir, notre homme alla au devant d'elle et se mit à danser en sa présence. La femme Walther qui, ce jour-là, n'était pas disposée à

entendre les plaisanteries de Ruffin lui répondit par un soufflet; Ruffin blessé dans son amour-propre, riposta par un coup de poing. La femme Walther a porté plainte contre le malheureux Ruffin qui aura à répondre devant le tribunal de son manque de galanterie à l'égard de cette dame.

FAITS DIVERS

LE CHAUFFAGE DES TRAINS

Après les Journaux de Paris, la Presse locale fait campagne contre la compagnie du Nord, à laquelle on reproche de ne pas chauffer les troisièmes classes des trains de banlieue. On lit à ce sujet dans *l'Écho Pontoisien*, le fait suivant :

Samedi 3 janvier, un voyageur de troisième classe prenait à Sarcelles-Saint-Brice le train qui passe à neuf heures sept à cette station. A la gare de Groslay, il enleva dans les premières une bouillotte et la plaça dans son compartiment. Un enfant de dix ans qui, en compagnie de sa mère, attendait le train à la station suivante, éprouva une telle satisfaction en apercevant une bouillotte en troisième qu'il manifesta bruyamment sa joie et s'élança à l'assaut du compartiment favorisé.

Furieux de cette manifestation, cependant bien naturelle, le conducteur du train ferma si brusquement la portière derrière l'enfant dont la main était encore appuyée contre le montant du wagon, que le pauvre petit garçon eut un doigt écrasé et se mit à pousser des cris déchirants. Les nombreux témoins protestèrent avec indignation, et si le train n'eut pas repris sa marche, ils eussent certainement fait un mauvais parti à l'agent.

STATISTIQUE CRIMINELLE

Une statistique récente établit que, dans Paris: plus de la moitié des arrestations frappe aujourd'hui des mineurs.

Il se commet deux fois plus de crimes et délits entre quinze et vingt ans qu'entre vingt et quarante,

En une seule année, on a relevé 30 assassinats, 39 meurtres, 3 parricides, 2 empoisonnements, 44 infanticides, 1.212 coups et blessures, 23 incendies, 133 viols, 80 attentats à la pudeur, 438 vols qualifiés, 11.862 délits simples.

En tout près de dix-sept mille crimes et délits de tous genres!

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE DAMMARTIN

Le sieur Vincent LECLERC, 34 ans, demeurant à Saint-Mard, est condamné à 3 francs d'amende, pour avoir oublié de rester près de sa voiture, sur la route.

Achille GOSSET, 57 ans, a si bien souhaité la bonne année, le 1^{er} Janvier, qu'il se voit mis en contravention pour ivresse et est condamné de ce fait à 1 franc d'amende.

Les nommés Emile SPILLER, de Saint-Soupplets, 20 ans; Constans DELAPLACE, de Montgé 20 ans; Jules LAILLIER, de Juilly, 18 ans, se sont imaginés dans la nuit de Noël, à 2 heures du matin, de donner une aubade aux habitants de Saint-Soupplets, en reconduisant avec tambour et trompettes, une jeune fille qui sortait du bal.

SPILLER, qui était probablement le chef d'orchestre est gratifié de 15 francs d'amende; ses compagnons en sont quittes pour la modeste somme de 11 fr. d'amende.

Le jeune Alfred ELIE 16 ans charretier

chez M. Bodiot à Othis, ayant oublié d'allumer sa lanterne et s'étant endormi dans sa voiture, est condamné à 3 francs d'amende.

Les Obsèques

M. FOUCHER DE CAREIL

Les funérailles de M. Foucher de Careil, sénateur de Seine-et-Marne, ont eu lieu mardi à midi et demie.

Au domicile mortuaire, 9, rue François 1^{er} une chapelle ardente avait été dressée. Un détachement du 36^e régiment de ligne rendait au mort les honneurs militaires.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Ouvré et Prévot, députés; Régismanset, sénateur, Reboul, préfet de Seine-et-Marne; Benoist, vice-président du Conseil général du département de Lagorssse, secrétaire de la Société d'encouragement à l'agriculture.

Le corbillard était littéralement couvert d'admirables couronnes offertes par l'Association des Dames françaises, par l'Association philotechnique de Lagny, par le Conseil général de Seine-et-Marne, par la société d'agriculture de ce département, etc.

Dans la foule: MM. Barbey, ministre de la Marine; Fallières, ministre de la justice; les généraux Brngère et Sausier, Méline, Cochery, Siegfried, de l'Angle-Braumanoir, Léon Say, Berger. Un grand nombre de maires, de conseillers municipaux, de fonctionnaires et de notabilités de l'arrondissement de Meaux.

M. le Président de la République s'était fait représenter par M. le commandant de Maigret; M. de Freycinet, ministre de la Guerre, par M. le commandant Coquet, et M. Floquet, pré-

sident de la Chambre, par M. Derveley Conseiller général du canton de Claye, attaché à son cabinet.

L'inhumation a eu lieu au cimetière Montparnasse, où six discours ont été prononcés successivement par MM. Barrenger, sénateur, Reboul, préfet de Seine-et-Marne, Benoist, conseiller général; de Lagorssse, secrétaire de la société nationale d'agriculture; Léon Renault, sénateur des Alpes-Maritimes Gauthiot, secrétaire de la société de géographie commerciale de France.

LES OUVRIERS DES CHAMPS

On est généralement disposé à considérer le modeste ouvrier de la ferme le vulgaire charretier, comme un sujet peu intelligent, brutal envers les animaux qui lui sont confiés, incapable d'attachement, d'attention et de dévouement envers ses maîtres; de là, une plainte incessante contre le personnel rural, qui, à en croire un très grand nombre d'agriculteurs, n'est plus, à beaucoup près, ce qu'il était autrefois.

Après avoir longuement épiloguer sur ce sujet, on en est arrivé à conclure que si de nos jours, les serviteurs sont moins actifs et moins dévoués qu'autrefois, c'est qu'aussi les bons maîtres sont devenus beaucoup moins nombreux, car il est notoire que, comme dit un vieil adage: *les bons maîtres font les bons domestiques*.

Les annales de la société d'encouragement au bien et les bulletins des comices agricoles fournissent un nombre considérable d'exemples à l'appui de ce fait; celui que nous allons faire connaître a le mérite d'être tout à fait inédit; son héros a celui d'être des plus modestes et d'ignorer même que sa conduite puisse être digne d'éloges.

Il y a quelques jours, au retour

d'une course dans un village des environs de Dammartin, il nous arriva d'accoster un brave homme qui sortait d'une ferme, et de lui demander notre chemin; le temps était froid et sombre, la nuit commençait à tomber. Cet homme qui venait dans notre direction offrit de nous accompagner par la traverse, et chemin faisant, il nous raconta comment la rigueur de la saison privait de travail une partie de ses compagnons de la ferme et réduisait les autres à des salaires trop minimes pour subvenir aux besoins de leurs familles. Moi, dit-il, en répondant à une de nos questions, je n'ai aucune raison de me plaindre car je suis à la tâche et j'arrive à gagner une journée convenable en travaillant à la machine à battre. Nous apprimes ensuite que ce brave homme était un ancien charretier et il nous raconta comment il en était arrivé à renoncer à ce métier qu'il avait exercé avec honneur pendant vingt-trois ans.

J'ai débuté, dit-il dans la ferme de N. ou je restai pendant quatre ans, m'attachant à exécuter de mon mieux le travail qui m'était confié, lorsqu'un jour, il m'arriva d'éprouver sur la route de Paris, un retard de deux heures par suite d'une indisposition grave d'un de mes chevaux. A mon arrivée à la ferme, un des employés me chercha de mauvaises raisons à ce sujet et comme je ne pus arriver à le convaincre, je demandai immédiatement mon compte, afin de ne pas avoir à supporter plus longtemps des reproches que je ne méritais pas. Comme le gérant refusait de me laisser partir, je pris la fuite et quelque temps après, je fus engagé dans une exploitation importante du comaire de F. ou je demeurai pendant seize ans, à la satisfaction du propriétaire et de ses employés. Par malheur, ma femme qui était employée dans la maison, tomba malade et il fallut se résigner à

quitter cette place que nous ne pouvions plus tenir, puisque j'avais besoin de soigner la pauvre malade. Des qu'il me fut possible de reprendre une petite place, je le fis avec empressement mais il m'arriva un jour ou plutôt une nuit, une aventure qui me frappa au cœur et me décida à renoncer à mon métier de charretier. Les gendarmes de G. s'étant approchés de ma voiture, prétendirent que je dormais et me déclarèrent procès-verbal, quoique je fus éveillé. Appelé peu de temps après, devant le juge de paix je fus condamné à cinq francs d'amende et sur l'observation que je ne voulais pas me permettre pour protester de mon innocence, le juge doubla l'amende et me congédia durement. Je ne pus résister à cet affront, moi qui me flattais de n'avoir eu de ma vie aucune contravention, et le jour même, je quittai mon patron et le métier de charretier, pour prendre la profession que j'exerce actuellement.

Ce qu'il y a de particulièrement beau dans la conduite de ce digne ouvrier, c'est qu'il y a quelques années, il trouva un sac contenant 2,800 francs en or et qu'il s'efforça de démanteler, par découvrir le propriétaire de cette somme, qui était un malheureux père de famille. Il y a trois ans à peine, en revenant de Paris, (le 16 janvier 1888) il aperçut près du château de F. une forme humaine qui se débattait dans l'eau; il se précipita et eut le bonheur de sauver la vie à la fillette de son maître qui, en cachette de sa bonne, s'était échappée du château et était allée courir sur la glace qui s'était rompue sous ses pas. Sur supplications de la gouvernante et du médecin appelé pour soigner l'enfant, le sauveteur promit de garder le silence sur cette affaire et le propriétaire qui était absent pour quelque temps, ignora ce qui s'était passé.

Tout récemment encore, cet homme que nous connaissons sous le nom de Jean, trouva à cinq heures du matin, sur la grande route de Dammartin, un portefeuille contenant cent dix fr. et la carte de l'abonnement du chemin de fer, de M. C. à Dammartin. Il déposa cette trouvaille à la première auberge avec prière de la faire restituer à son propriétaire, sans penser à solliciter la moindre récompense ni même à faire connaître son nom.

Cet honnête ouvrier a emporté dans sa retraite le meilleur souvenir de ses anciens patrons et il en parle avec le plus profond respect. Nous aimons à croire que les manouvriers de cette trempe ne sont pas si rares qu'on pourrait le croire; il s'agit seulement d'être juste à leur égard et de les traiter avec douceur et ménagement, lorsqu'on a le désir de les conserver.

UN DAMMARTINOIS

VILLENEUVE-SOUS-DAMMARTIN

(Suite)

René Potier, comte puis duc de Trésnes, Pair de France, Capitaine des gardes du corps du roi. Lieutenant général au gouvernement de Clagny, Gouverneur de Chalons, succéda à son père à la Seigneurie de Villeneuve-sous-Dammartin. Ce seigneur était balli et gouverneur du Valois dès l'an 1599, il devint chambellan du roi le 31 Janvier 1608; gouverneur de la ville et du château de Chalons le 20 Octobre suivant; capitaine de l'ancienne compagnie des gardes du corps, sur la démission du marquis de Praslin, par lettres du 18 Janvier 1611. Au mois de Février 1614, il fut chargé par le roi de pourvoir à la sûreté de Clagny pour en défendre l'entrée au duc de Nevers. Au mois de Mars suivant, il leva une

compagnie de cent lances pour la garnison de Vitry-le-François. (1)

Le 31 Décembre 1619, René Potier fut fait chevalier d'ordonnance du roi. Le comté de Trésnes fut érigé en duché pairie en sa faveur, par lettres patentes du mois de Novembre 1648. Nommé mestre de camp de cavalerie par lettres données à Saumur le 29 Février 1652, il fut pourvu de la capitainerie de Pont-Audemer le 29 Novembre 1661, se démit en 1669 de son duché pairie, en faveur de Léon Potier, marquis de Gesvres, son fils, mais le roi lui en conserva les honneurs jusqu'à sa mort qui survint le 1^{er} Février 1670. Il était âgé de 91 ans.

René Potier avait épousé, en 1607, Marguerite de Luxembourg, fille de François de Luxembourg, duc de Pinoy pair de France, et de Diane de Lorraine. Elle mourut à Paris, le 8 Août 1645 laissant douze enfants, et fut enterrée dans l'église des Célestins E. L.

(1) — Les armes des Potier, dites de Gesvres étaient: d'azur à deux mains d'or, au franc quartier échiqueté d'argent et d'azur.

DOCUMENTS HISTORIQUES LAGNY-LE-SEC

Un de nos abonnés communique au Journal de Senlis, le curieux procès-verbal d'une réunion populaire tenue à Lagny-le-Sec, en l'an 111 de la première République. Ce procès-verbal est ainsi conçu :

« Nous citoyens citoyennes de la Commune de Lagny-le-Sec, conjointement avec les officiers municipaux soussignés, étant tous nés dans la Religion Catholique Apostolique et Romaine et en ayant toujours fait profession, nous déclarons par ces présentes n'en avoir interrompu le culte pendant un temps que par circonstances, à regret et pour nous conformer aux Lois et arrêtés que le gouverne-

ment a cru devoir prendre à ce sujet. Mais maintenant que la Convention en a réitéré par son décret en date du 3 Ventose dernier l'existence libre, nous nous empressons d'en profiter, et nous prions et requerrons par ces présentes le citoyen Abraham, Prêtre de bien vouloir nous dire la Messe et faire les autres offices et cérémonies usitées dans notre Religion dans l'église devant l'Église, parce que nous n'avons point d'autre lieu propre à l'exercice de notre Culte, nous soumettant individuellement de payer la location de ce lieu si la Nation juge à propos de le louer, ou d'en acquérir la propriété lorsqu'il sera en vente, promettant qu'il n'y sera fait aucune dégradation nuisibles aux avantages de la République. »

« Fait et arrêté en assemblée Populaire après la lecture des Lois, le dix Germinal an trois de l'ère Républicaine »

Suivent trente-trois signatures.



Un jeune soldat est au théâtre avec un ami.

L'action languissant il s'endort.

Un moment après, il est réveillé par la voix d'un acteur qui dit :

— Il y a cinq jours que nous sommes ici !

Notre soldat se lève tout-à-coup d'un air effaré et, se tournant vers son ami :

— Ah ! mon Dieu ! s'écrie-t-il, moi qui n'avais que la permission de minuit !



Madame surprend monsieur embrassant la bonne.

— Comment ! monsieur vous n'êtes pas honteux !

Lui, très dignement :

— Depuis quelque temps le cognac disparaît à vue d'œil : je voulais savoir si Françoise sentait l'eau-de-vie.

LIBRAIRIE
PAPETERIE — RÉDIGEURE
IMPRIMERIE
Encadrement, Photographie
FABRIQUE
de
REGISTRES et de CARTONNAGES

E. LEMARIÉ
à DAMMARTIN, (S-&-M).

PAPIER A LETTRE QUADRILLÉ
 (force ordinaire)

- Le cahier 0 fr. 05
- La ramette de 20 cahiers (120
 feuilles) 0 fr. 75
- La rame de 80 cahiers (480
 feuilles) 2 fr. 50

PAPIER A LETTRE QUADRILLÉ
 (fort)

- Le cahier 0 fr. 10
- La ramette de 20 cahiers (120
 feuilles) 1 fr. 20
- La rame de 80 cahiers (480
 feuilles) 4 fr.

ENVELOPPES GOMMÉES
 (couleurs assorties)

- Le paquet 0 fr. 10
- Le cent 0 fr. 30
- Le mille 2 fr. 50

ENVELOPPES BULLES GOMMÉES
 Format de commerce
 (force ordinaire)

- Le paquet 0 fr. 10
- Le cent 0 fr. 35
- Le mille 3 fr.

ENVELOPPES BULLES GOMMÉES
 Format de commerce
 (fortes)

- Le paquet 0 fr. 15
- Le cent 0 fr. 50
- Le mille 4 fr. 25

*Impression de Têtes de lettres
 et d'Enveloppes*

AVIS M. L. CHIBON
 tenant un cabinet d'affaires à Dammartin, a l'honneur d'informer les habitants de la région qu'il a transféré son bureau 21 rue des Oulches, en la maison qu'habitait autrefois M. Petit, greffier.

ALMANACH
 DE LA
PETITE GAZETTE
 DE DAMMARTIN & DES ENVIRONS

Format petit In-4^e
 édition de luxe avec 38 gravures

Prix: 20 Cent.

G. BELLENGER
 MEDECIN - VETERINAIRE
Successeur de M HENRY
 DAMMARTIN

AVANT DE FAIRE AUCUN ACHAT

Adressez-vous :
 MAISON

R. DELACOURT-COULANJON
 60 GRANDE RUE, 60
 à DAMMARTIN (S-&-M)

Qui vous vendra :

- Montres Chaines, Bagues et Bracelets en or et en argent — Boucles d'oreilles — Pendules — Diamants, etc.
- Linge, Toiles, Nappes, Serviettes, Etoffes et Draps pour confections etc.
- Glaces — Installation et agencement de magasin.

Le tout à des conditions exceptionnelles de **BON MARCHÉ**.

Le Directeur-Gérant: E. LEMARIE.

Dammartin Imp. E. Lemarié.